

ce matin, et je ne saurais mieux souligner ses observations qu'en citant celles d'un honorable membre de l'autre endroit. Pour bien faire comprendre la question, je devrai lire deux alinéas, que j'extrais du compte rendu des délibérations du Sénat:

Le Canada peut, à juste titre, s'enorgueillir de ce qu'il a fait pour les Indiens. Ce n'est pas parfait, bien sûr, mais il a fait œuvre utile. A ce sujet, une sommité en matière des questions indiennes a rendu hommage au Canada en ces termes: «Il n'y a qu'un seul Commonwealth dans le monde occidental,—ce n'est pas peu dire,—qui ait, en tout et partout, constamment fait preuve d'intégrité morale envers les Indiens.» Ce personnage faisait ainsi allusion au Canada.

Honorables sénateurs, voilà probablement plus d'hommage que nous, Canadiens de souche non indienne, ne méritons. Par le passé, le Canada a commis certaines erreurs en traitant avec la population indienne;...

Et voici le passage du discours de l'honorable sénateur sur lequel j'aimerais insister:

...son attitude toute paternelle et ses lois ont enlevé à l'Indien l'indépendance et la faculté de se suffire à soi-même.

M. Howard: Puis-je poser une question à l'honorable député? Je n'ai pas saisi qui il citait.

M. Speakman: Un honorable membre de l'autre endroit.

M. Howard: Nommez-le, s'il vous plaît.

M. Speakman: L'honorable sénateur Ferguson.

Je voudrais aborder plusieurs questions qui n'ont pas été soulevées au cours de l'examen de ce crédit. Il y en a une qui cause une vive inquiétude dans la région que j'ai l'honneur de représenter et qui compte une colonie indienne assez importante et très prospère. Je veux parler de la vente continue de spiritueux aux Indiens, ce qui est contraire à la loi. J'ai signalé la chose à maintes reprises au ministère de la Justice, car c'est ce ministère qui s'occupe de maintenir l'ordre par l'entremise de la Gendarmerie royale. En plus de la Gendarmerie royale, on devrait nommer des agents de police indiens qui seraient habilités à faire des arrestations, car ces gens sont mieux connus des Indiens des réserves et seraient plus en mesure de les conseiller. Je dirai que les abords de nos réserves sont infestés,—c'est bien le mot qui convient,—par des blancs comme par des métis qui gagnent leur vie en vendant de l'alcool aux Indiens. Je proposerais aussi au gouvernement d'augmenter très sensiblement les peines prévues pour de pareilles infractions, parce qu'elles sont, en effet, très graves et tendent à détruire le sens moral de nos jeunes Indiens.

Je voudrais aussi demander à madame le ministre s'il lui serait possible de prévoir davantage de formation technique pour nos élèves indiens? Je ne parle pas ici des écoles

des réserves ou des écoles séparées quelconques. Je voudrais qu'on donne aux plus intelligents de nos élèves indiens la possibilité de fréquenter les écoles techniques et professionnelles déjà existantes ou envisagées. Nous avons, jusqu'à un certain point, d'excellentes installations scolaires pour nos Indiens en Alberta, et je suis particulièrement fier de ce qu'il y ait, dans les réserves de ma circonscription, une des meilleures écoles indiennes du Canada, qui fonctionne sous les auspices d'une Église. Mais j'estime que la question d'une formation supplémentaire, et surtout d'une formation professionnelle, est importante, parce que nos Indiens sont de plus en plus près d'être mis sur un pied d'égalité avec les non-Indiens, et j'estime qu'ils doivent être en mesure de pouvoir subvenir à leurs propres besoins quand ils obtiendront un jour ce statut.

Je dois un compliment à madame le ministre ainsi qu'au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, de qui relèvent les services d'hygiène pour les Indiens. Ce domaine nous offre, je crois, une des améliorations les plus considérables qu'on ait pu constater depuis des années au Canada. La santé de notre population indienne est devenue meilleure et continue à s'améliorer parce qu'on lui offre des possibilités toujours plus grandes de soins médicaux et d'hospitalisation. Je proposerais de doter les réserves indiennes d'un personnel d'assistance sociale qui s'occuperait uniquement d'eux et non du reste de la population. Je suis convaincu que, d'ici peu, des travailleurs sociaux de ce genre pourraient se trouver parmi les Indiens eux-mêmes. J'estime que nos Indiens ont droit aux mêmes services fédéraux de bien-être social que les non-Indiens. Il me semble qu'il y a encore quelque lacune à cet égard.

J'ai déjà dit que les Indiens de ma région sont prospères. Ils possèdent sur leurs réserves des puits de pétrole qui produisent abondamment et leur rapportent un revenu considérable. Ils ont de l'ambition. Ce sont de bons cultivateurs et ils veulent étendre leurs cultures. Je demande au gouvernement de mettre à la disposition des Indiens des services de crédit, autres que les fonds des bandes, semblables à ceux dont jouissent les non-Indiens. Je pense à la Société du crédit agricole, au crédit industriel, à la loi nationale sur l'habitation, et ainsi de suite. Le crédit à l'habitation est actuellement assuré par l'État et par les fonds des bandes.

La situation de l'habitation pour les Indiens de ma circonscription est excellente. Ils sont presque tous logés dans de nouvelles habitations. Ils ont l'électricité. Si l'on élargissait les possibilités de crédit, ils pourraient avoir l'eau, moderniser leurs maisons et avoir le